



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<b>Direction générale des Politiques agricole, agroalimentaire et des territoires</b> <b>Service de la Production agricole</b> <b>Sous-direction des entreprises agricoles</b> Bureau des Soutiens directs 3, rue Barbet de Jouy 75349 PARIS SP 07	<b>CIRCULAIRE</b> <b>DGPAAT/SDEA/C2013-3012</b> <b>Date: 29 janvier 2013</b>
---	--

NOR : AGRT1302316C

**Date de mise en application : immédiate**  
Nombre d'annexe(s) : 0

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de  
la forêt  
à  
Mesdames et Messieurs les Préfets de département

**Objet :** retrait de la circulaire DGPAAT/SDEA/C2012-3033 du 12 avril 2012 relative à l'aide à l'engraissement de Jeunes Bovins (JB) pour la campagne 2012

**Mots clés :** aide animale, jeune bovin, article 68, soutien spécifique.

**Bureau à contacter :** DGPAAT - Bureau des soutiens directs  
Mel : colette.bourjoux@agriculture.gouv.fr

DESTINATAIRES	
<b>Pour exécution :</b> Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs départementaux chargés de l'agriculture, Madame la Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF), Monsieur le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement (ASP)	<b>Pour information :</b> Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Monsieur le Directeur général de FranceAgriMer

La circulaire DGPAAT/SDEA/C2012-3033 du 12 avril 2012 relative à l'aide à l'engraissement de Jeunes Bovins (JB) pour la campagne 2012 est retirée.

Eric ALLAIN

Directeur général  
des politiques agricole,  
agroalimentaire et des territoires